

Régie de l'énergie - Dossier R-3935-2015
Investissements 2016 d'Hydro-Québec TransÉnergie

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3935-2015

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS 2016
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demandereses en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 20 août 2015

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3935-2015 (Investissements 2016 d'Hydro-Québec TransÉnergie, ci-après « HQT »).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* traiteront des sujets suivants dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

- **La sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs et l'explication des écarts et transferts entre les budgets autorisés de différentes catégories :**

Encore une fois cette année, SÉ-AQLPA constatent une sous-réalisation du portrait global (c'est-à-dire tous coûts confondus) des budgets d'investissements en maintien des actifs, phénomène que nous avons déjà soulevé antérieurement (voir : **HQT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 13, tableau 5). Nous nous inquiétons de nouveau que HQT ne parvienne pas à réaliser entièrement les budgets d'investissements qui lui sont annuellement autorisés par la Régie. Certes les budgets d'investissements en maintien des actifs croissent (comme il se doit, vu l'accroissement graduel du risque de défaillance tel qu'identifié dans la stratégie de pérennité) mais le taux de sous-réalisation de ces budgets croît également dans le portrait global (c'est-à-dire tous coûts confondus) des investissements en maintien des actifs, de sorte que le résultat attendu en 2015 de ces investissements demeure au niveau du budget 2014 qui avait été prévu pour ces mêmes investissements.

Indépendamment de la révision (à venir dans le dossier de 2017) de la Stratégie elle-même de pérennité, la sous-réalisation systémique des budgets d'investissement pose l'enjeu de cette pérennité elle-même, de même que l'enjeu du respect de la stratégie et l'enjeu du respect des décisions de la Régie visant à assurer les investissements requis pour appliquer cette stratégie de pérennité.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

La sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs est visible au tableau 5 susdit de la pièce B-0004, dans le cas des budgets globaux tous coûts confondus. Certes cette sous-réalisation n'apparaît pas quand aux investissements en maintien des actifs dont le coût unitaire est inférieur à 25 M\$. Toutefois, un enjeu de transparence et d'exactitude de l'information se pose quant à ces dernières données vu la politique de HQT de réallocation de budgets entre catégories, tant au-delà qu'en deçà de 25 M\$. Dans sa décision D-2015-015 au dossier R-3904-2014, la Régie s'en était préoccupée et avait demandé à HQT de fournir davantage d'explications quant aux réallocations de montants inter-catégories :

*[41] La Régie prend acte de l'affirmation du Transporteur selon laquelle **il bonifiera ses outils de prévision pour soulever plus clairement tout écart inter-catégorie excédant la limite de 25 M\$.** Elle prend acte également que, dans la préparation de la demande d'autorisation des investissements annuels de moins de 25 M\$, **le Transporteur lui fournira les explications relatives aux réallocations de montants excédant 25 M\$ entre les catégories, le cas échéant.***

*[42] **La Régie s'attend, tel que le souligne le Transporteur, à ce que celui-ci bonifie l'explication des variations observées lors de ses prochaines demandes d'autorisation des investissements annuels de moins de 25 M\$, et ce, dès le dépôt initial.***

*[43] Considérant ces informations additionnelles fournies par le Transporteur, la Régie ne juge pas opportun de donner suite aux recommandations du GRAME, sur la réallocation et le suivi des investissements. **Le Transporteur a fourni les explications quant aux écarts constatés et pourra les préciser lors du prochain dossier, alors qu'il disposera des données réelles.** La Régie considère qu'une certaine flexibilité dans la réallocation d'investissements entre les catégories demeure appropriée.*

Ces précisions requises et attendues par la Régie apparaissent manquantes au présent dossier.

De plus, nous nous demandons comment il se fait que, malgré la sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs, le niveau de risque global des actifs croît moins qu'antérieurement prévu d'ici les prochaines années (jusque vers 2028) mais que HQT anticipe que ce niveau de risque continuera de croître bien au-delà de cette période alors qu'une

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

décroissance du niveau global de risque avait plutôt été prévue (jusqu'au dossier R-3904-2014 de l'an dernier) à partir de 2028 (**HQT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 34, figure 3). .

Il y a d'ailleurs lieu de se demander si cette courbe d'évolution du niveau du risque est basée seulement sur la prévision des investissements ou si elle est basée sur leur réalité.

SÉ et AQLPA, en tant qu'organismes environnementaux, sont particulièrement préoccupés par le report intergénérationnel des investissements nécessaires en pérennité, ce qui pose un enjeu d'équité entre les générations à la fois quant aux coûts de maintien des actifs et quant au fait que des générations de clients à venir auront à subir un accroissement du risque de défaillance (en sus dû au fait que la stratégie de pérennité existante, même si elle était réalisée, prévoirait déjà un fort accroissement du risque de défaillance au cours des quelques 10 prochaines années).

□ **Investissements spécifiques en maintien des actifs, quant aux équipements posant des risques environnementaux :**

Nous encourageons HQT, dans ses investissements en maintien des actifs, à poursuivre voire à accroître le remplacement des câbles à l'huile de lignes souterraines par des câbles secs (câbles avec isolation synthétique, sans utilisation d'huile isolante) de même que le remplacement des disjoncteurs à gros volume d'huile, l'installation de bassins récupérateurs d'huiles, la surveillance et le remplacement de transformateurs de puissance (à huile) et d'autres équipements posant des risques environnementaux. Voir notamment B-0004, HQT-1, Doc.1, pp. 18, 20, 22.

Nous nous assurerons que ces investissements suivent bien une stratégie à long terme de réduction des risques environnementaux posés par les actifs de HQT et, notamment, que l'on évite le report intergénérationnel des investissements requis.

Nous notons que le niveau de risque des équipements d'appareillage est en croissance (**HQT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 18, tableau 9). Il nous semble qu'il serait souhaitable que HQT, dans son budget des investissements prévus en 2015 de moins de 25 M\$, ventile dorénavant sa projection d'investissements en équipements d'appareillage. En effet, à la pièce **HQT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 10, tableau 18, HQT fournit une telle ventilation pour les projections d'investissements en équipements d'appareillage *de tous coûts confondus*, mais semble toujours incapable de fournir cette même ventilation pour les

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

projets de moins de 25 M\$. Cette omission nous apparaît particulièrement préoccupante en ce qui concerne les investissements prévus en transformateurs et inductances; ceux-ci augmentant de 34% par rapport à l'an dernier tous coûts confondus, mais HQT ne nous fournit pas de données indiquant si la même tendance se manifeste aussi pour les projets de moins de 25 M\$. Cette croissance de ces investissements constitue peut-être quelque chose de souhaitable (qui répondrait à ce que nous avons encouragé lors de nos représentations passées) mais là encore l'absence de données de la part de HQT ne permet pas au Tribunal et aux intervenants de correctement comprendre et évaluer ce qui en est réellement.

□ **Le nombre de lignes de HQT et la comparabilité interannuelle des matrices de risque :**

Nous nous demandons comment il se fait que HQT possède en janvier 2015 une quantité de 11 % de moins de lignes qu'en janvier 2014, soit 60 000 lignes qui auraient disparu d'une année à l'autre (HQT, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 21, tableau 13, croisement des deux totaux).

Si cette diminution de quantité inscrite résulte d'un regroupement de plusieurs lignes dorénavant considérées comme un seul équipement, alors ce changement méthodologique fausse la comparabilité interannuelle des matrices de risques.

□ **Changement de référentiel comptable possible en 2016 :**

Une autre formation de la Régie est présentement saisie, au dossier R-3927-2015, d'une proposition de HQT de remplacement de son référentiel comptable IFRS par le référentiel des PCGR des États-Unis. En plus du changement de référentiel comptable lui-même, la formation de la Régie au dossier R-3927-2015 est également saisie de propositions de HQT ou des intervenants portant sur l'allongement de certaines durées de vie et sur la reconnaissance d'actifs et passifs réglementaires. Ces changements affecteraient à la fois la composition des coûts capitalisés au sein d'un actif particulier et l'impact tarifaire prévu des investissements.

Compte tenu du caractère transitoire de l'année 2016 et de l'incertitude quant à l'issue du dossier R-3927-2015, nous recommandons à la Régie d'inviter HQT à déposer, au présent dossier, les budgets demandés pour ses diverses catégories d'investissements et la prévision de leur impact tarifaire à la fois selon les IFRS et selon les PCGR des États-Unis (et selon les variations de méthodes comptables particulières additionnelles discutées au dossier R-3897-2015) qui pourraient survenir à l'issue du dossier R-3927-2015.

□ **Tout autre sujet qui pourrait émaner de la preuve de HQT et des autres participants ou de préoccupations exprimées par la Régie, et soulevant des questions environnementales et de développement durable.**

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* souhaitent pouvoir demander des renseignements écrits à Hydro-Québec.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* soumettront une preuve écrite, qui sera présentée en audience (si une telle audience est tenue), ainsi qu'une argumentation telles qu'énoncées ci-dessus à la section 4.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Avec la présente, elles déposent un budget prévisionnel à cet effet.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 20 août 2015



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***